

Chapitre 20 - Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes

1) Le présent chapitre ne comprend pas :

- a) les légumes et fruits préparés ou conservés par les procédés énumérés aux chapitres 7, 8 ou 11 ;
- b) les préparations alimentaires contenant plus de 20 % en poids de saucisse, de saucisson, de viande, d'abats, de sang, de poisson ou de crustacés, de mollusques, d'autres invertébrés aquatiques ou d'une combinaison de ces produits (Chapitre 16) ;
- c) les produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie et autres produits du n°19.05 ;
- d) les préparations alimentaires composites homogénéisées du n°21.04.

2) N'entrent pas dans les n°20.07 et 20.08 les gelées et pâtes de fruits, les amandes dragéifiées et les produits similaires présentés sous forme de confiseries (n°17.04) ou les articles en chocolat (n°18.06).

3) Les n°20.01, 20.04 et 20.05 couvrent, selon le cas, les seuls produits du chapitre 7 ou des n°11.05 ou 11.06 (autres que les farines, semoules et poudres des produits du chapitre 8) qui ont été préparés ou conservés par des procédés autres que ceux mentionnés dans la Note 1 a).

4) Les jus de tomates dont la teneur, en poids, en extrait sec est de 7 % ou plus relèvent du n°20.02.

5) Aux fins du n°20.07, l'expression obtenues par cuisson signifie obtenues par traitement thermique à la pression atmosphérique ou sous vide partiel en vue d'accroître la viscosité du produit par réduction de sa teneur en eau ou par d'autres moyens.

6) Au sens du n°2009 on entend par jus non fermentés, sans addition d'alcool, les jus dont le titre alcoométrique volumique (voir note 2 du chapitre 22) n'excède pas 0,5 % vol.

Notes de sous-positions

1) Au sens du n°2005.10, on entend par légumes homogénéisés des préparations de légumes finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu d'un poids net n'excédant pas 250 g. Pour l'application de cette définition, il est fait abstraction des divers ingrédients ajoutés, le cas échéant, à la préparation, en faible quantité, comme assaisonnement ou en vue d'en assurer la conservation ou à d'autres fins. Ces préparations peuvent contenir, en faible quantité, des fragments visibles de légumes. Le n°2005.10 a la priorité sur toutes les autres sous-positions du n°20.05.

2) Au sens du n°2007.10, on entend par préparations homogénéisées des préparations de fruits finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu d'un poids net n'excédant pas 250 g. Pour l'application de cette définition, il est fait abstraction des divers ingrédients ajoutés, le cas échéant, à la préparation, en faible quantité, comme assaisonnement ou en vue d'en assurer la conservation ou à d'autres fins. Ces préparations peuvent contenir, en faible quantité, des fragments visibles de fruits. Le n°2007.10 a la priorité sur toutes les autres sous-positions du n°20.07.

3) Aux fins des n°2009.12, 2009.21, 2009.31, 2009.41, 2009.61 et 2009.71, l'expression valeur Brix s'entend des degrés Brix lus directement sur l'échelle d'un hydromètre Brix ou de l'indice de réfraction exprimé en pourcentage de teneur en saccharose mesuré au réfractomètre, à une température de 20°C ou après correction pour une température de 20°C si la mesure est effectuée à une température différente.

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
200110.00.000	Concombres et cornichons préparés au vinaigre ou à l'acide acétique	CRT	30	18	2		2
200190.00.000	Legumes, fruits, plantes du 2001 préparés ou conservés autres que du 200110 et 20	CRT	30	18	2		2
200210.00.000	Tomates entières, en morceau préparés, sans vinaigre ou à l'acide acétique	CRT	5	5	2		2
200290.00.000	Tomates préparées ou conservées autrement qu'entières ou en morceau	CRT	5	5	2		2
200310.00.000	Champignon genre agaricus préparé, conservé autre qu'au vinaigre ou à l'acide acétique	CRT	30	18	2		2
200390.00.000	champignons, truffes, autres que du 200310, pr.p.conservé autre qu'au vin ou ac.ac.	CRT	30	18	2		2
200410.00.000	Préparations de pommes de terres, congelées, sans vinaigre ou acide acétique	CRT	30	18	2		2
200490.00.000	Legumes préparés, autrement qu'en vinaigre ou acide acétique	CRT	30	18	2		2
200510.00.000	Legumes homogénéisés n.congelés prep, conservés autrement qu'en vinaigre	CRT	5	5	2		2
200520.00.000	Préparation de pommes de terres, non congelées, sans vinaigre ou acide acet.	CRT	30	18	2		2
200540.00.000	Préparations de pois, non congelées, sans vinaigre ou acide acétique	CRT	30	18	2		2
200551.00.000	Haricots en grains, non congelés, sans vinaigre et sans acide acétique	CRT	30	18	2		2
200559.00.000	Préparations homogénéisées de haricots, non congelés, sans vinaigre	CRT	30	18	2		2
200560.00.000	Asperges, non congelées, sans vinaigre.	CRT	30	18	2		2
200570.00.000	Olives, non congelées, sans vinaigre.	CRT	30	18	2		2
200580.00.000	Mais doux, non congelé, préparé ou conservé sans vinaigre ni acide acétique	CRT	30	18	2		2
200591.00.000	Préparations de jet de bambou	CRT	30	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
200599.00.000	Préparat.d'autre legume et mélange, non congelé, sans vinaigre ni acide acet.	CRT	30	18	2		2
200600.00.000	Legumes, fruits et autres parties de plantes confits au sucres	CRT	30	18	2		2
200710.00.000	Préparations homogeneisees de fruits, n.sucrees edulcorees obt.par cuisson	CRT	5	5	2		2
200791.00.000	Confitures d'agrumes, avec ou sans sucres obtenues par cuissonoree	CRT	30	18	2		2
200799.00.000	Confitures de fruits, obtenues par cuisson	CRT	30	18	2		2
200811.00.000	Arachides prepares ou conservés, sucres, edulcorees ou non	CRT	30	18	2		2
200819.00.000	Préparations alimentaires à base de fruits à coques, graines, à l'exclusion des arachide	CRT	30	18	2		2
200820.10.000	Ananas préparé ou conservé à l'eau de vie ou à l'alcool, avec ou sans sucre	CRT	30	18	2		2
200820.90.000	Ananas préparé ou conservé autrement qu'à l'eau de vie ou l'alcool, avec ou sans sucre	CRT	30	18	2		2
200830.10.000	Agrumes préparés ou conservés à l'eau de vie ou l'alcool, avec ou sans sucre	CRT	30	18	2		2
200830.90.000	Agrumes préparés ou conservés autrement qu'à l'eau de vie ou l'alcool, sucrés ou non	CRT	30	18	2		2
200840.10.000	Poires préparés ou conservés à l'eau de vie ou l'alcool, avec ou sans sucre	CRT	30	18	2		2
200840.90.000	Poires préparés ou conservés autrement qu'à l'eau de vie ou alcool, avec ou sans sucre	CRT	30	18	2		2
200850.10.000	Abricots préparés ou conservés à l'eau de vie ou l'alcool, avec ou sans sucre	CRT	30	18	2		2
200850.90.000	Abricots préparés ou conservés autrement qu'à l'eau de vie ou alcool, sucré ou non	CRT	30	18	2		2
200860.10.000	Cerises préparés ou conservés à l'eau de vie ou l'alcool, avec ou sans sucre	CRT	30	18	2		2
200860.90.000	Cerises préparés ou conservés autrement qu'à l'eau de vie ou alcool, sucré ou non	CRT	30	18	2		2
200870.10.000	Pêches, brugnon, nectarines préparés ou conserv à l'eau de vie ou alcool, suc.ou non	CRT	30	18	2		2
200870.90.000	Pêches, brugnon, nectarines prép.conservés autr. qu'à l'eau de vie ou alcool, sucr/non	CRT	30	18	2		2
200880.10.000	Fraises préparés ou conservés à l'eau de vie ou l'alcool, avec ou sans sucre	CRT	30	18	2		2
200880.90.000	Fraises préparés ou conservés autrement qu.l'eau de vie ou alcool, avec ou sans sucre	CRT	30	18	2		2
200891.10.000	Cœurs de palmiers préparés ou conservés .l'eau de vie ou alcool, avec ou sans sucre	CRT	30	18	2		2
200891.90.000	Cœurs de palmiers préparés ou conservés autre qu'à l'eau de vie ou alcool, sucr/non	CRT	30	18	2		2
200893.10.000	Airelles rouges prep ou cons autremt qu'a l'eau de vie ou alcool avec ou sans sucre	CRT	30	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	TDI	DAC	DAS
200893.90.000	Autres Airelles rouge prep ou cons autremt qu'a l'eau de vie ou alcool avec ou sans sucre	CRT	30	18	2		2
200897.10.000	Mélanges de fruits, 200819 exclu, préparés ou conser autr qu'à l'eau de vie, alcool, suc/non	CRT	30	18	2		2
200897.90.000	Autre mélanges de fruits, exclu, prepares ou conser autr qu'al'eau de vie, alcool, suc/non	CRT	30	18	2		2
200899.10.000	fruits autres que du 200811 à 200892, préparés à l'eau de vie ou alcool, suc/non	CRT	30	18	2		2
200899.91.000	Mélanges de fruits, 200819exclu, préparé ou conservés autre à l'eau de vie ou alcool >20kg	CRT	10	18	2		2
200899.99.000	Mélanges de fruits, 200819exclu, prepare ou conservés autre que l'eau de vie ou alcool <20kg	CRT	30	18	2		2
200911.10.000	Jus d'orange non fermenté, non sucré ni édulcoré, sans alcool, congelé.	LTR	30	18	2		2
200911.90.000	Jus d'orange non fermenté, sucré ou édulcoré, sans alcool, congelé.	LTR	30	18	2		2
200912.10.000	Jus d'orange, non fermenté, ni sucré, ni .dulc sans alcool, valeur BRIX <=20, non congelé	LTR	30	18	2		2
200912.90.000	Jus d'orange, non fermenté, sucré ou édulcorésans alcool, valeur BRIX <= 20, non congelé.	LTR	30	18	2		2
200919.10.000	Jus d'orange non fermenté ni sucré ni .dulc sans alcool, val BRIX > 20, non congelé	LTR	30	18	2		2
200919.90.000	Jus d'orange non fermenté, sucré ou édulcorésans alcool, val BRIX > 20, non congelé.	LTR	30	18	2		2
200921.10.000	Jus de pamplemousse, pomelo non fermenté, nisucré, ni .dulc, sans alcool, val BRIX <=20	LTR	30	18	2		2
200921.90.000	Jus de pamplemousse, pomelo non fermenté, sucré, édulcoré, sans alcool, val BRIX <= 20.	LTR	30	18	2		2
200929.10.000	Jus de pamplemousse, de pomelo, non fermenténi sucr ni .dulc, sans alcool, val BRIX >20	LTR	30	18	2		2
200929.90.000	Jus de pamplemousse, pomelo non fermenté, sucré, édulcoré, sans alcool, val BRIX >20	LTR	30	18	2		2
200931.10.000	Jus d'agrumes autres que du 200911 à 200929non sucré ni .dulc, sans alcool, val BRIX <=20	LTR	30	18	2		2
200931.90.000	Jus d'agrumes autres que du 200911 à 200929sucré, .dulc, sans alcool, val BRIX <= 20	LTR	30	18	2		2
200939.10.000	Jus d'agrumes autres que du 200911 à 200929non sucré ni .dulc, sans alcool, val BRIX >20	LTR	30	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
200939.90.000	Jus d'agrumes autres que du 200911 à 200929sucré ou édulcoré, sans alcool, val BRIX >20	LTR	30	18	2		2
200941.10.000	Jus d'ananas non fermenté, ni sucré ni édulcoré, sans alcool, valeur BRIX <= 20.	LTR	30	18	2		2
200941.90.000	Jus d'ananas non fermenté, sucré, édulcoré, sans alcool, valeur BRIX <= 20	LTR	30	18	2		2
200949.10.000	Jus d'ananas non fermenté, ni sucré ni édulcoré, sans alcool, valeur BRIX >20.	LTR	30	18	2		2
200949.90.000	Jus d'ananas non fermenté, sucré, édulcoré, sans alcool, valeur BRIX > 20.	LTR	30	18	2		2
200950.00.000	Jus de tomate sans alcool, non sucre	LTR	30	18	2		2
200961.10.000	Jus de raisin non fermenté, ni sucré ni édulcoré sans alcool, valeur BRIX <= 30	LTR	30	18	2		2
200961.90.000	Jus de raisin non fermenté, sucré, édulcoré, sans alcool, valeur BRIX <=30	LTR	30	18	2		2
200969.10.000	Jus de raisin non fermenté, ni sucré ni édulcoré, sans alcool, valeur BRIX > 30	LTR	30	18	2		2
200969.90.000	Jus de raisin non fermenté, sucré, édulcoré, sans alcool, valeur BRIX > 30	LTR	30	18	2		2
200971.10.000	Jus de pommes non fermenté, ni sucré ni édulcoré, sans alcool, valeur BRIX <= 20	LTR	30	18	2		2
200971.90.000	Jus de pommes non fermenté, sucré ou édulcoré, sans alcool, valeur BRIX <= 20	LTR	30	18	2		2
200979.10.000	Jus de pommes non fermenté, ni sucré, ni édulcoré, sans alcool, valeur BRIX > 20	LTR	30	18	2		2
200979.90.000	Jus de pommes non fermenté, sucré ou édulcoré, sans alcool, valeur BRIX > 20	LTR	30	18	2		2
200981.10.000	Jus d'airelle rouge non ferment, ni sucre, ni alcool ou autres edulcor	LTR	30	18	2		2
200981.90.000	Autres jus d'airelle rouge non ferment, ni sucre, ni alcool ou autres edulcor	LTR	30	18	2		2
200989.10.000	Autres jus d'airalles rouge sans addition de sucre	LTR	30	18	2		2
200989.90.000	Autres jus que jus d'airalles	LTR	30	18	2		2
200990.10.000	Mélanges de jus du 2009 non fermenté, ni sucré ni édulcoré, sans alcool,	LTR	30	18	2		2
200990.90.000	Mélanges de jus du 2009 non fermentés, sucré.dulcore, sans alcool	LTR	30	18	2		2